



helpdesk luxembourg
REACH&CLP

Un service du Luxembourg Institute of Science and Technology
En partenariat avec le Ministère du Développement durable et des Infrastructures
et le Ministère de l'Économie

FORMATION À L'OUTIL « REACH EXCEL TOOL »

Inventaire des produits chimiques et bases de données

27 avril 2017

Laurène CHOCHOIS

Helpdesk REAC&CLP Luxembourg

www.reach.lu – www.clp.lu

LUXEMBOURG
INSTITUTE
OF SCIENCE
AND TECHNOLOGY



TÉLÉCHARGEMENT DE L'OUTIL

« REACH EXCEL TOOL »



Log-In PC

REACH Excel Tool
Training - Avril 2017

↳ Desktop

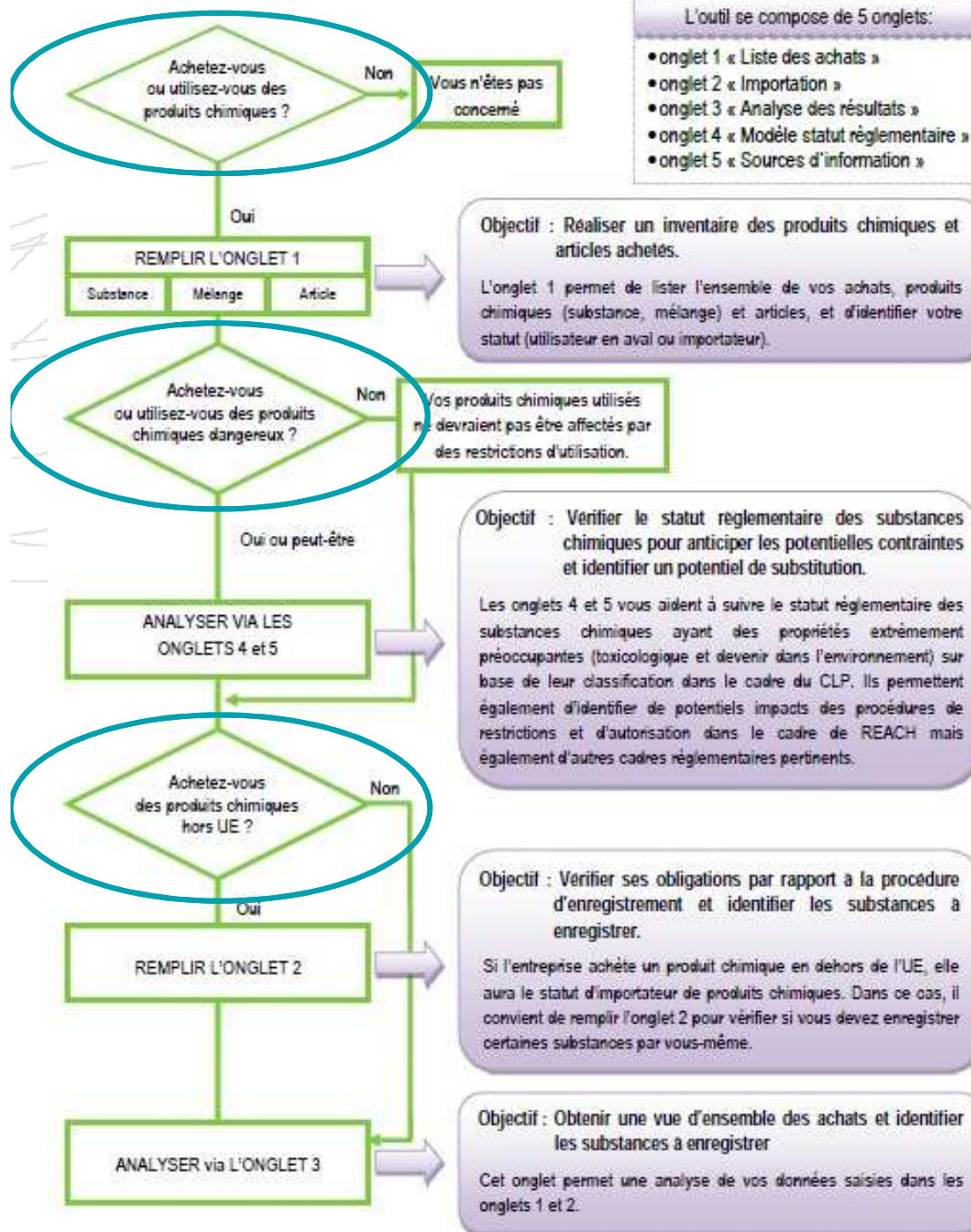


Session interactive commune sur l'utilisation de l'outil avec des exemples

1. Inventaire des produits chimiques
2. « Screening réglementaire » pour vérifier l'état réglementaire des produits chimiques

L'outil se compose de 5 onglets:

- onglet 1 « Liste des achats »
- onglet 2 « Importation »
- onglet 3 « Analyse des résultats »
- onglet 4 « Modèle statut réglementaire »
- onglet 5 « Sources d'information »



Structure du « REACH Excel Tool »

Onglet 1 : Liste des achats

Onglet 4 (5) : Suivi du statut réglementaire

Onglet 2 : Importation de substances

Onglet 3 : Analyse des résultats

ONGLET 1 - LISTE DES ACHATS

Objectif : Collecter les informations permettant d'identifier l'achat et sa source d'approvisionnement

Colonne A : Nom commercial

	A
1	Liste des achats
2	
3	Nom commercial
4	eau
5	Alcool isopropylique 80 %
6	mélange A

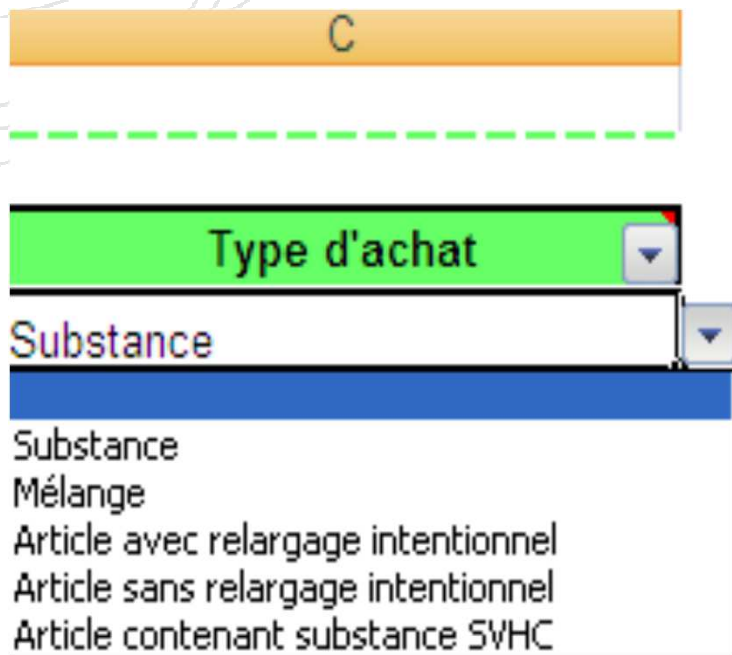
Colonne B : Fiches de Données de Sécurité (FDS)

B
FDS
Non applicable
17/02/2013
16/05/2011

- Première question à se poser – La FDS est-elle à jour?
- Le format est-il correct? → article 31 et annexe II (modifiée par le règlement 830/2015) de REACH
 - Attention** : fin de la période transitoire de CLP le 1^{er} juin 2017
- Obligation de conserver les informations (art.36 de REACH)

ONGLET 1 - LISTE DES ACHATS

Colonne C : Type d'achat

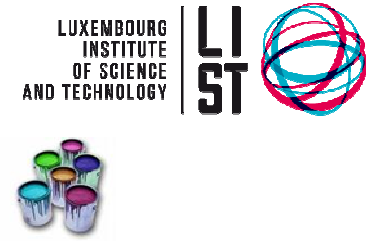


The image shows a software interface with a dropdown menu. The menu is currently open, displaying a list of options. The top option is highlighted in blue. The options are:

- Substance
- Mélange
- Article avec relargage intentionnel
- Article sans relargage intentionnel
- Article contenant substance SVHC

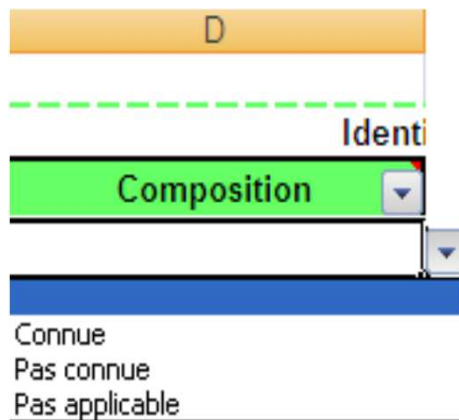
- Pourquoi cette information?
 - Permet de définir s'il peut y avoir des obligations vis-à-vis de REACH
 - enregistrement
 - communication dans la chaîne d'approvisionnement

ONGLET 1 - LISTE DES ACHATS



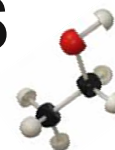
Non applicable aux substances

Colonne D : Composition



- La composition du mélange ou de l'article est-elle connue?
- Quelles sont les sources d'information? → FDS, étiquettes et fiches techniques
- Pourquoi est-ce important de connaître la composition? → Obligations possibles vis-à-vis de REACH
 - enregistrement pour les mélanges et articles importés
 - exigences liées aux procédures d'autorisation et de restriction

ONGLET 1 - LISTE DES ACHATS



Colonnes E, F et G

E	F	G
Identification		
Nom chimique de la substance	Nr. CAS	Nr. CE
eau	7732-18-5	231-791-2
propan-2-ol	67-63-0	200-661-7

Non applicable aux
mélanges et articles

Identification :

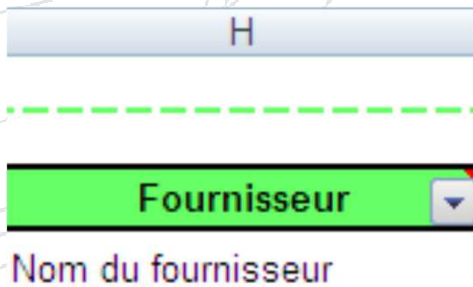
- Nom : l'ECHA recommande la nomenclature IUPAC
- Numéro : CAS# et CE# dans la FDS

Lettre d'information thématique du Helpdesk REACH&CLP : « *Statut juridique des numéros des substances* »

EC Number	Source	Status
2xx-xxx-x	EINECS (European INventory of Existing Commercial chemical Substances) List	Official
3xx-xxx-x	EINECS (European INventory of Existing Commercial chemical Substances) List	Official
4xx-xxx-x	ELINCS (European LIst of Notified Chemical Substances) List	Official
5xx-xxx-x	NLP (No-Longer Polymers) List	Official

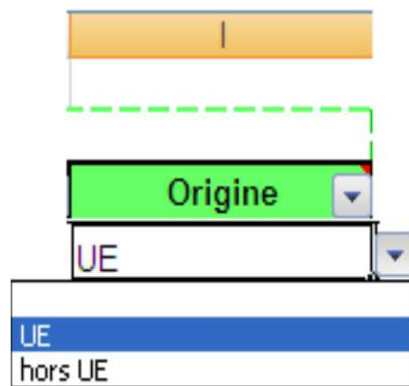
ONGLET 1 - LISTE DES ACHATS

Colonne H : fournisseur



- Possibilité de fournir une liste de plusieurs fournisseurs ainsi que leurs coordonnées

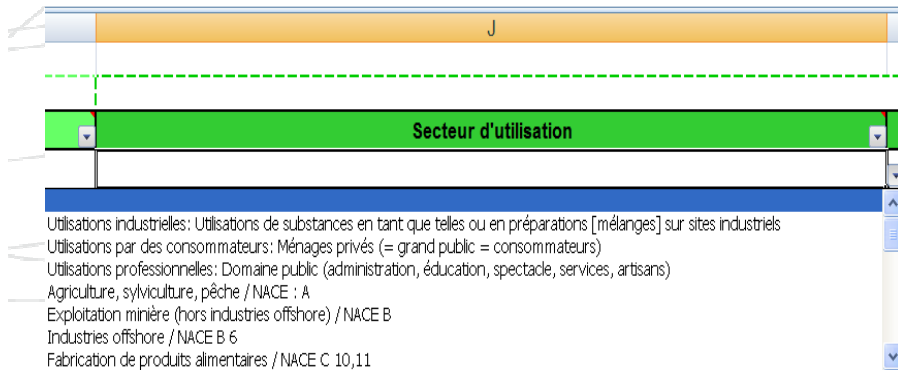
Colonne I : origine



- Que vérifier si votre fournisseur se trouve en dehors de l'UE? → Un représentant exclusif (OR) a-t-il été désigné ou non?
- Quelle différence si un OR est désigné?
 - Si OR → vous êtes alors un utilisateur en aval
 - Si pas d'OR → vous êtes importateur et êtes potentiellement soumis à l'enregistrement

ONGLET 1 - LISTE DES ACHATS

Colonne J : secteur d'utilisation



- Système de descripteurs des utilisations défini par l'ECHA
- ➔ Ils sont utilisés par les déclarants lorsqu'ils soumettent leur dossier d'enregistrement et réalisent un scénario d'exposition

- **Catégorie de secteur d'utilisation (SU)** : décrit le secteur économique d'utilisation de la substance (basé sur le code NACE)
- **Catégorie de produit chimique (PC)** : décrit les types de produits chimiques (= substances en tant que telles ou dans des mélanges) dans lesquels la substance est finalement contenue
- **Catégorie de processus (PROC)** : décrit les techniques d'application ou les types de processus (→ sécurité au travail)
- **Catégorie d'article (AC)** : décrit le type d'article dans lequel la substance a finalement été traitée

ONGLET 1 - LISTE DES ACHATS

Colonnes K, L et M

K	L	M
Utilisation		
Scénario d'exposition	Utilisation couverte	Confidentialité
Oui Non	Oui Non Non applicable	Oui Non

- Première vérification : des scénarios d'expositions sont-ils présents en annexe de la FDS?
- Si oui, quelles informations sont disponibles? → les conditions d'utilisation en toute sécurité pertinentes et les mesures de gestion des risque (RMM)
- A vérifier : Vos utilisations ou celles de vos clients ont-elles été prises en compte par votre fournisseur lors du processus d'enregistrement?
- Confidentialité : rapport sur la sécurité chimique propre à l'UA

ONGLET 1 : LISTE DES ACHATS

Colonne N : tonnage

N
Tonnage
2,000

- Quel est le volume acheté chaque année?
 - Cas des substance :
 - Quantité prévue pour l'année civile
 - Si fabriquée ou importée pendant au moins 3 années consécutives → moyenne des 3 dernières années civiles
- Quelles obligations?
 - Enregistrement à partir de 1t/an pour les fabricants et importateurs
 - Rapport sur la sécurité chimique
 - à partir de 10t/an pour les fabricants et importateurs
 - à partir de 1t/an pour les utilisateurs en aval si leur utilisation n'est pas couverte dans la FDS de leur fournisseur

ONGLET 1 - LISTE DES ACHATS

Colonne O : potentiellement soumis à autorisation

(t)	Potentiellement soumis à autorisation
	Oui, registre d'intentions
	Oui, liste candidate
	Oui, annexe XIV
	Non



Vérifiez le statut des substances que vous utilisez → Onglets 4/5

Procédure d'autorisation : 3 étapes

1

Substance identifiée comme extrêmement préoccupante (SVHC) et incluse dans la **liste candidate** (art.57, 59 de REACH)

2

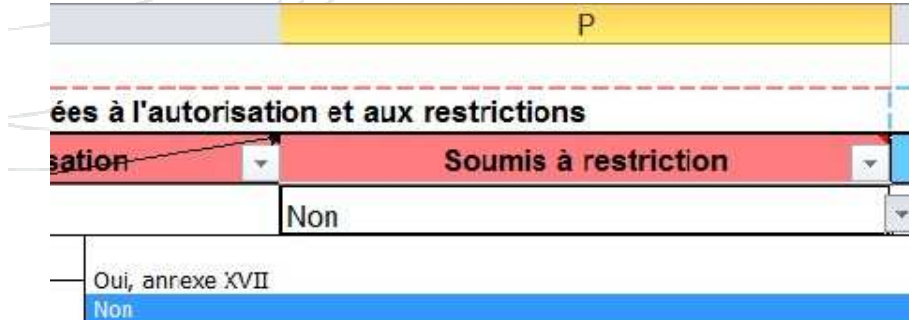
Inclusion à l'**Annexe XIV de REACH** : substances soumise à autorisation (art.58 de REACH)

3

Demande d'autorisation : la substance ne peut plus être utilisée après la date d'expiration (« Sunset Date ») si une autorisation n'a pas été obtenue

ONGLET 1 - LISTE DES ACHATS

Colonne P : soumis à restriction



ées à l'autorisation et aux restrictions

sation

Soumis à restriction

Non

Oui, anrexe XVII

Non

- Toute substance telle quelle, contenue dans un mélange ou un article peut être soumise à restriction, pour la totalité ou certaines utilisations
- Tenir compte des utilisations soumises aux restrictions de l'**Annexe XVII de REACH** et des RMM des FDS



Vérifiez le statut des substances que vous utilisez → Onglets 4/5

Lettre d'information thématique du Helpdesk REACH&CLP : « *Procédure de restriction des substances dangereuses – vue d'ensemble* »

ONGLET 1 - LISTE DES ACHATS

Objectif : Assurer le suivi du fournisseur par rapport à ses obligations REACH

Vérifier le pré-enregistrement puis l'enregistrement

Vérifier l'identification des substances soumises à autorisation et restriction

Colonnes Q,R et S

Q	R	S
Suivi du fournisseur		
(Pré)-Enregistrement / Enregistrement	Autorisation	Restriction
non applicable	non applicable	non applicable
ok N° 01-1258976945-33-5624	///	///
ok courrier fournisseur	///	///
hors UE - verif obligation	///	///



Vérifiez le statut des substances que vous utilisez → Onglets 4/5

ONGLET 1 - LISTE DES ACHATS

Colonnes T et U

T	U
Alternative	Critique

- Quel intérêt? → Evaluation de l'impact et identification de la substance comme « substance à risque » ou non

- Que faire? → Surveillance particulière et communication régulière avec le fournisseur
- Pourquoi?
 - Identifier les ruptures d'approvisionnement possibles (des substances dangereuses et SVHC, pour des raisons économiques...)
 - Identifier le potentiel de substitution par une autre substances et des solutions alternatives sont possibles ou non



Vérifiez le statut des substances que vous utilisez → Onglets 4/5

ONGLETS 4/5 - SUIVI DU STATUT RÉGLEMENTAIRE DES SUBSTANCES

Objectif : Vérifier le statut réglementaire des substances chimiques pour anticiper les potentielles contraintes réglementaires et identifier

Onglet 4 colonne A, B

	A	B
1		
2	Liste des bases de données	Info
3		
4		
5	Étape 1 : Substance Réglementée (Enregistrement, Autorisation et Restriction)	
6	ECHA CHEM	Description ¹
7	Substances enregistrées	Description ¹
8	Liste des substances avec une classification harmonisée - Annexe VI du CLP (version consolidée et adaptations au progrès technique) ou liste officielle des classifications et étiquetages	Description ¹
9	Liste des substances soumises à autorisation - Annexe XIV de REACH	Description ¹
10	Recommandation pour une inclusion à l'annexe XIV de REACH	Description ¹
11	Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)	Description ¹

Description des sources d'information
<p>ECHA CHEM: This 'Information on Chemicals' section is the 'gateway' to ECHA's public databases on chemical substances, which contain a plethora of information about chemicals in Europe (hazardous properties, classification and labelling, safe use, ongoing regulatory procedures and decisions). Information gathered and compiled on registered, notified and assessed substances under the different procedures of REACH and CLP is published here. Important databases are the list of registered substances, the classification and labelling inventory, the community rolling action plan, the SVHC candidate list, the recommendation of SVHC for Annex XIV inclusion, REACH Annex XIV (authorization list), and the registries of intention for CLH, SVHC identification and restriction. Most of these databases are also listed below separately.</p> <p>ECHA CHEM: Diese 'Informationen über Chemikalien' Rubrik der ECHA Webseite ist das 'Gateway' zu öffentlichen Datenbanken der ECHA über chemische Stoffe, und enthält eine Fülle von Informationen über Chemikalien in Europa (gefährlichen Eigenschaften, Einstufung und Kennzeichnung, die sichere Verwendung, laufende Regulierungsverfahren und Entscheidungen). Hier sind Informationen veröffentlicht, die unter den verschiedenen Verfahren von REACH und CLP zu registrierten, gemeldeten und bewerteten chemischen Stoffen gesammelt und erstellt wurden. Wichtige Datenbanken sind die Liste der registrierten Stoffe, des Einstufungs- und Kennzeichnungsverzeichnis, die fortlaufende Aktionsplan der Gemeinschaft, die SVHC-Kandidatenliste, die Empfehlung zur Aufnahme von SVHC in Annex XIV REACH und die Register der Absichtserklärungen. Die enthaltenen Datenbanken sind ebenfalls nachstehend gesondert aufgeführt.</p> <p>ECHA CHEM: Cette section 'Information sur les substances chimiques' est la 'porte d'entrée' aux bases de données publiques de l'ECHA sur les substances chimiques, qui contiennent une multitude d'informations sur les substances chimiques en Europe (propriétés dangereuses, classifications et étiquetage, utilisation en toute sécurité, procédures réglementaires en cours et décisions). Les informations recueillies et compilées sur les substances enregistrées, notifiées et évaluées dans le cadre des différentes procédures de REACH et CLP sont publiées ici. Les bases de données importantes sont celles des substances enregistrées, l'inventaire des classifications et des étiquetages, le plan d'action continu communautaire, la liste candidate SVHC, les recommandations de SVHC pour l'inclusion à l'annexe XIV de REACH (liste des autorisations), et les registres d'intention pour les CLH, l'identification des SVHC et les restrictions. Plusieurs de ces bases de données sont également listées ci-dessous.</p> <p>Registered substances: The information in the database was provided by companies in their REACH registration dossiers. A variety of information on the substances which companies manufacture or import can be found: their hazardous properties, their classification and labelling and how to use the substances safely, for example.</p> <p>Registrierte Stoffe: Die Informationen in der Datenbank wurden von Unternehmen mit den REACH-Registrierungsdossiers zur Verfügung gestellt. Eine Vielzahl von Informationen über Stoffe, die Unternehmen herstellen oder importieren sind hier enthalten: gefährliche Eigenschaften, Einstufung und Kennzeichnung, und wie man die Stoffe beispielsweise sicher verwendet.</p>

➤ Vérifiez les bases de données / listes de substances publiques, si votre substance y est incluse :

- Substances réglementées
- Substances prioritaires
- SVHC potentielles
- Substitution

➤ Groupe de substances : consultation de la liste directement pour examen (« regulatory effectiveness /approche de groupe »)

Onglet 5

ONGLETS 4/5 - SUIVI DU STATUT RÉGLEMENTAIRE DES SUBSTANCES

Colonnes C, D et E

B	C	D	E
	CAS# / EC#	Nom de la substance*	Date réglementaire
	Liste	Information	Lien
<p>CAS# / #CE: Recherche dans la base de données basée sur un identifiant unique de la substance chimique, de préférence l'identification par un numéro CAS ou CE.</p> <p>Information: documentez ici les informations dans la base de données et éventuellement les liens vers les documents pertinents, par exemple, enregistrement >1000 tonnes/an, un lien vers le fichier IUCLID, le nombre de prescription et le type de restriction d'utilisation, la classification et l'étiquetage...</p>			

Colonnes E et F

E	F
Date de l'inventaire réglementaire	Date du prochain inventaire
25.07.2014	25.01.2015
Lien internet	Pertinence
<p>Pertinence : Conséquences pour votre entreprise : par ex. continuer la surveillance, remplacer la substance, changer de fournisseur, l'entrée n'affecte pas vos activités.</p> <p>Vérifier la conformité des FDS, pertinence pour la sécurité au travail : utiliser des alternatives moins dangereuses, produit à suivre en ce qui concerne les restrictions et les identifications possibles en tant que SVHC, vérifier la pertinence pour sa propre utilisation (également dans le cadre d'autres législations).</p>	

- Documentez les informations importantes de vos commandes en cours et évaluez le résultats de votre « suivi »
- Tenez-vous informé au plus tôt des substances potentiellement préoccupantes et identifiées pour de futures restrictions
- Pertinence – Conséquences pour votre entreprise?
 - Préparez-vous en temps utiles aux futures restrictions
 - Système de feux tricolores : définissez les priorités pour la substitution

ONGLET 2 – IMPORTATION DES SUBSTANCES

Objectif : Déterminer vos obligations par rapport à la procédure d'enregistrement – Identifier les substances à enregistrer

- Obligation d'enregistrement pour les substances → vous devez connaître la composition des mélanges ou des articles que vous importez
- Substances – Substances contenues dans des mélanges – Substances contenues dans des articles et destinées à être rejetées

Colonnes A à E : identification des produits chimiques

	A	B	C	D
1	Importation de substances (telles quelles ou contenues dans un mélange ou article)			
2	Identification / Composition			
3	Nom commercial	Nom chimique de la substance	Nr. CAS	Nr. CE
4	mélange B	eau	7732-18-5	231-791-2
5		sodium hydroxide	1310-73-2	215-185-5
6		decyl octyl glycosides	68515-73-1	500-220-1
7		3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-	61789-40-0	263-058-8
8	Article B	Patchouli oil	8014-09-3	
9	Tensio 2011XTRA	dodecyldimethylamine oxide	1643-20-5	216-700-6
10	mélange C	eau	7732-18-5	231-791-2
11		citric acid	77-92-9	201-069-1
12		hydrogen chloride	7647-01-0	231-595-7
13		Dodecan-1-ol	9002-92-0	500-002-6
14	Solvant HDX420	trichloroethylene	79-01-6	201-167-4

ONGLET 2 – IMPORTATION DES SUBSTANCES

Colonnes E à G : calcul du tonnage des produits chimiques

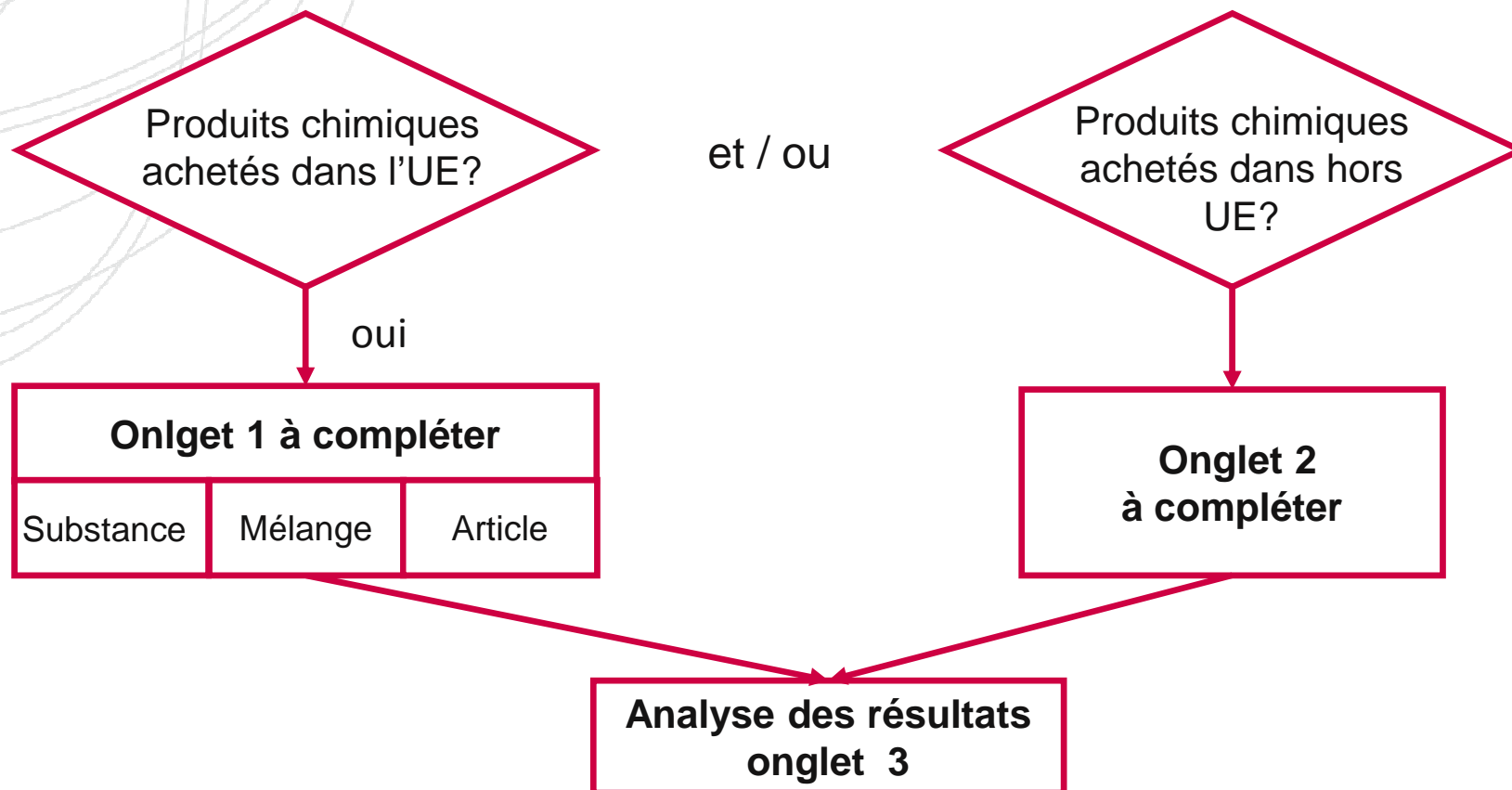
	A	B	C	D	E	F	G
1	Importation de substances (telles quelles ou contenues dans un mélange ou article)						
2	Identification / Composition				Calcul du tonnage		
3	Nom commercial	Nom chimique de la substance	Nr. CAS	Nr. CE	Tonnage produit	Concentration de la substance dans le produit (%)	Tonnage substance
4	mélange B	eau	7732-18-5	231-791-2	5,000	70	3,50
5		sodium hydroxide	1310-73-2	215-185-5	5,000	25	1,25
6		decyl octyl glycosides	68515-73-1	500-220-1	5,000	2	0,10
7		3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-	61789-40-0	263-058-8	5,000	3	0,15
8	Article B	Patchouli oil	8014-09-3		1,300	1	0,01
9	Tensio 2011XTRA	dodecyldimethylamine oxide	1643-20-5	216-700-6	0,600	100	0,60
10	mélange C	eau	7732-18-5	231-791-2	1,200	75	0,90
11		citric acid	77-92-9	201-069-1	1,200	10	0,12
12		hydrogen chloride	7647-01-0	231-395-7	1,200	10	0,12
13		Dodecan-1-ol	9002-92-0	500-002-6	1,200	3	0,04
14	Solvant HDX420	trichloroethylene	79-01-6	201-167-4	1,350	100	1,35

ONGLET 2 – IMPORTATION DES SUBSTANCES

	H	I
	Suivi des exigences liées à l'enregistrement	
	Exemption d'enregistrement	Remarques
Exclus du champ d'application	<ul style="list-style-type: none"> Non Oui, radioactive Oui, sous contrôle douanier Oui, intermédiaire non isolé Oui, substances transportée Oui, déchet Oui, exemption nationale (intérêt défense) 	
Exemptées d'enregistrement	<ul style="list-style-type: none"> Oui, médicament Oui, dans les denrées alimentaires Oui, annexe IV (informations suffisantes) Oui, annexe V (enregistrement non approprié) Oui, substance réimportée Oui, substance recyclée ou valorisée Oui, polymère Oui, activités de R&D Oui, intermédiaire isolé restant sur site ou transporté Oui, substance considérée comme enregistrée 	

Si votre substance n'est pas exemptée de la procédure d'enregistrement (ou de REACH) (art.2 de REACH) et si elle est achetée à plus de 1t/an, vous devez enregistrer vous-même la substance, sauf si le fournisseur situé hors UE a désigné un Représentant exclusif au sein de l'UE.

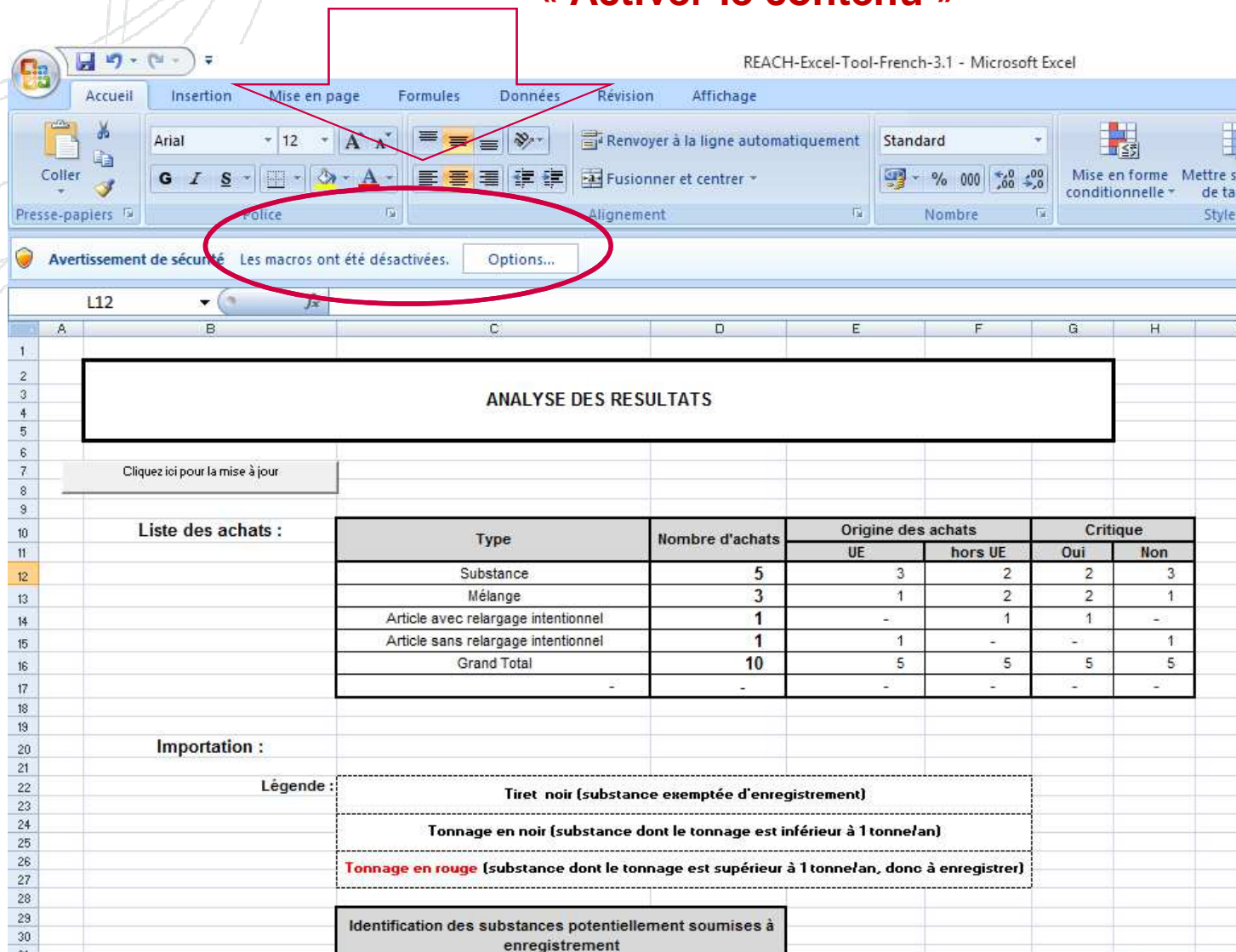
REACH EXCEL TOOL



Objectif : Obtenir une vue d'ensemble des achats – Identifier les substances à enregistrer parmi celles qui ont été importées et les substances nécessitant votre attention en priorité (« risque »)

ONGLET 3 – ANALYSE DES RÉSULTATS

Activez les macros!!
« Activer le contenu »



REACH-Excel-Tool-French-3.1 - Microsoft Excel

Accueil Insertion **Mise en page** Formules Données Révision Affichage

Police Alignement Nombre Style

Avertissement de sécurité Les macros ont été désactivées. Options...

L12

ANALYSE DES RESULTATS						
Cliquez ici pour la mise à jour						
Liste des achats :	Type	Nombre d'achats	Origine des achats		Critique	
			UE	hors UE	Oui	Non
	Substance	5	3	2	2	3
	Mélange	3	1	2	2	1
	Article avec relargage intentionnel	1	-	1	1	-
	Article sans relargage intentionnel	1	1	-	-	1
Grand Total	10	5	5	5	5	
	-	-	-	-	-	-
Importation :						
Légende :	Tiret noir (substance exemptée d'enregistrement)					
	Tonnage en noir (substance dont le tonnage est inférieur à 1 tonne/an)					
	Tonnage en rouge (substance dont le tonnage est supérieur à 1 tonne/an, donc à enregistrer)					
	Identification des substances potentiellement soumises à enregistrement					

ONGLET 3 – ANALYSE DES RÉSULTATS

ANALYSE DES RESULTATS

Cliquez ici pour la mise à jour

Liste des achats :

Type	Nombre d'achats	Origine des achats		Critique	
		UE	hors UE	Oui	Non
Substance	5	3	2	2	3
Mélange	3	1	2	2	1
Article avec relargage intentionnel	1	-	1	1	-
Article sans relargage intentionnel	1	1	-	-	1
Grand Total	10	5	5	5	5
-	-	-	-	-	-

- Vue d'ensemble
- Plus particulièrement en ce qui concerne l'importation
- « Substances à risque » - par ex. SVHC
- Peut aider à établir les priorités

- Aucune obligation d'enregistrement
- Pas d'exigence d'enregistrement (<1t/an)
- Obligation d'enregistrement (>1t/an)

Identification des substances potentiellement soumises à enregistrement

Numéro CAS	Tonnage
79-01-6	1,350
7732-18-5	-
1310-73-2	1,250
68515-73-1	-
61789-40-0	0,150
8014-09-3	0,013
1643-20-5	0,600
77-92-9	0,120
7647-01-0	0,120
9002-92-0	0,036
-	-

Liste des achats identifiés comme critiques

Article B
Diisocyanate de méthylènediphényle (MDI)
mélange A
mélange B
Solvant HDX420

MERCI DE VOTRE ATTENTION

**Vous avez des questions sur REACH ou le CLP ?
Contactez nous !**



Helpdesk REACH&CLP Luxembourg
Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)
Environmental Research & Innovation Department (ERIN)
41, rue du Brill | L-4422 Belvaux | Luxembourg
Email: reach@list.lu
Tel.: + 352 275 888-1

Le Helpdesk offre des conseils sur REACH et CLP qui ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas une interprétation juridique des textes réglementaires. Les réglementations REACH et CLP sont les seules références légales et les informations fournies par cet e-mail ne constituent en rien une base légale. Ces informations sont fournies « TELLES QUELLES », sans aucune garantie expresse ou implicite, quant à leur exhaustivité ou exactitude. Par conséquent, toute responsabilité du Luxembourg Institute of Science and Technology pour toute erreur ou omission est exclue et le destinataire de cet e-mail est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cet e-mail.

ECHA – INFORMATION SUR LES PRODUITS CHIMIQUES



ECHA > Procédure particulière pour les substances préoccupantes



Procédure particulière pour les substances préoccupantes

ECHA works together with the European Commission and the EU Member States for the safety of human health and the environment by identifying the needs for regulatory risk management at an EU-wide level. The Member States or ECHA (at the request of the Commission) initiate the identification of substances of very high concern and restrictions, and Industry can submit applications for authorisation. The process for harmonised classification and labelling of substances may be initiated by Member States and by manufacturers, importers or downstream users.

ECHA welcomes all members of the public to give their contributions during the different consultation phases of the authorisation, restriction and harmonised classification and labelling processes. Under the Biocidal Products Regulation, stakeholders can provide information on potential candidates for substitution.

Recherche de substances chimiques

J'ai lu et j'accepte l'avis juridique

Nom, numéro CE ou CAS  

Substances of potential concern



Substances with certain hazardous properties can be of concern for human health and/or the

Registry of Intentions



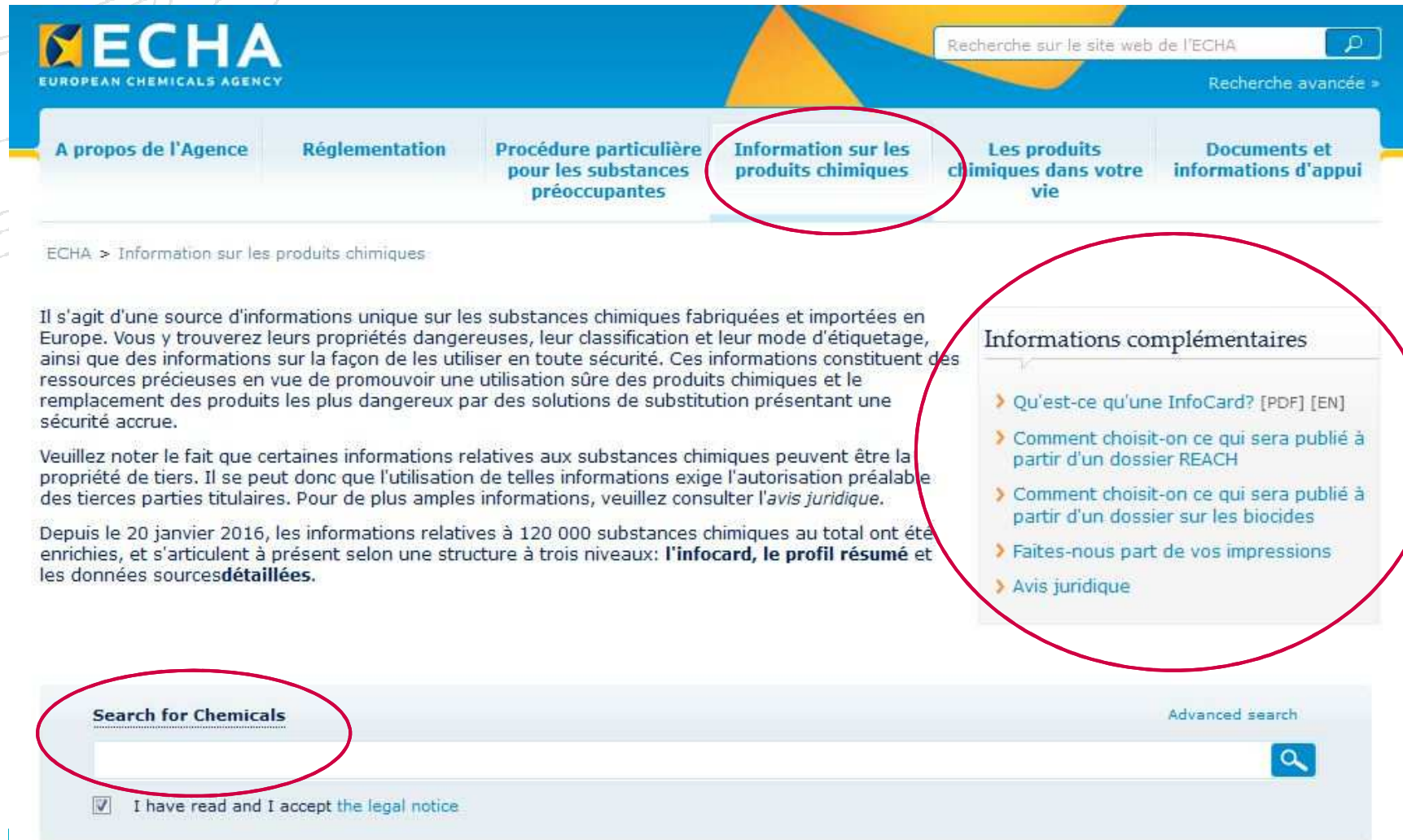
The notifications of intention to submit a dossier to ECHA related to the risk management processes

Biocidal Products Regulation




Under the Biocidal Products Regulation, the evaluating Member State Competent Authority may

ECHA – INFORMATION SUR LES PRODUITS CHIMIQUES



ECHA
EUROPEAN CHEMICALS AGENCY

Recherche sur le site web de l'ECHA 

Recherche avancée >

[A propos de l'Agence](#) [Réglementation](#) [Procédure particulière pour les substances préoccupantes](#) **[Information sur les produits chimiques](#)** [Les produits chimiques dans votre vie](#) [Documents et informations d'appui](#)

ECHA > Information sur les produits chimiques

Il s'agit d'une source d'informations unique sur les substances chimiques fabriquées et importées en Europe. Vous y trouverez leurs propriétés dangereuses, leur classification et leur mode d'étiquetage, ainsi que des informations sur la façon de les utiliser en toute sécurité. Ces informations constituent des ressources précieuses en vue de promouvoir une utilisation sûre des produits chimiques et le remplacement des produits les plus dangereux par des solutions de substitution présentant une sécurité accrue.

Veillez noter le fait que certaines informations relatives aux substances chimiques peuvent être la propriété de tiers. Il se peut donc que l'utilisation de telles informations exige l'autorisation préalable des tierces parties titulaires. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'*avis juridique*.

Depuis le 20 janvier 2016, les informations relatives à 120 000 substances chimiques au total ont été enrichies, et s'articulent à présent selon une structure à trois niveaux: **l'infocard, le profil résumé** et les données sources **détaillées**.

Informations complémentaires

- > [Qu'est-ce qu'une InfoCard? \[PDF\] \[EN\]](#)
- > [Comment choisit-on ce qui sera publié à partir d'un dossier REACH](#)
- > [Comment choisit-on ce qui sera publié à partir d'un dossier sur les biocides](#)
- > [Faites-nous part de vos impressions](#)
- > [Avis juridique](#)

Search for Chemicals Advanced search

I have read and I accept the [legal notice](#)

ECHA – INFORMATION SUR LES PRODUITS CHIMIQUES



The screenshot shows the ECHA website interface. At the top, the ECHA logo and a search bar are visible. Below the header, a navigation menu includes 'Réglementation', which is circled in red. The main content area shows the breadcrumb trail 'ECHA > Réglementation > REACH > Législation'. The 'Législation' section is also circled in red. Underneath, the 'REACH Legal text' section is expanded, showing the '(Most recent) REACH consolidated version' and a link to 'Subsequent amendments (after the latest consolidated version)', which is also circled in red. The text of the amendment is displayed below, mentioning Commission Regulation (EU) No 848/2012 of 19 September 2012 amending Annex XVII to Regulation (EC) No 1907/2006 regarding phenylmercury compounds, effective from 10 October 2017. Language selection buttons for various EU languages are provided at the bottom of the text blocks.

ECHA – INFORMATION SUR LES PRODUITS CHIMIQUES

LUXEMBOURG
INSTITUTE
OF SCIENCE
AND TECHNOLOGY



ES VIDEO: BO... Télécharger The Gard... Télécharger L'Age de... Télécharger Le Chatea... Télécharger Al

Allez à ECHA AGENCY

Recherche sur le site web de l'ECHA

Recherche avancée

- A propos de l'Agence
- Réglementation
- Procédure particulière pour les substances préoccupantes
- Information sur les produits chimiques
- Les produits chimiques dans votre vie
- Documents et informations d'appui

ECHA > Information sur les produits chimiques > Substances enregistrées

Substances enregistrées

The data comes from registration dossiers submitted to ECHA by the date indicated as last update. Total Tonnage Band is compiled from all the dossiers with two exceptions; any tonnages claimed confidential and any quantity used as an intermediate to produce a different chemical. The Total Tonnage Band published does not necessarily reflect the registered tonnage band(s).

Please note that information on chemical properties of registered substances is directly accessible via eChemPortal.

Chemical Property Data Search

Last updated 15 septembre 2015. Database contains 13441 unique substances and co

EC / List Number	Registration Number
<input type="text"/>	<input type="text"/>
CAS Number	Registrant
<input type="text"/>	<input type="text"/>

formaldehyde

Use of this information is subject to copyright laws and may require the permission of the owner of the information, as described in the ECHA Legal Notice

Home page

- General Information
- Classification and Labelling
- Manufacture, Use & Exposure
- PBT assessment
- Physical and chemical properties
- Environmental fate and pathways
- Ecotoxicological Information
- Toxicological information
- Guidance on safe use
- Reference substances

Identification Registration data Administrative data Contact persons

Formaldehyde

Total Tonnage Band

1,000,000+ tonnes per annum

REACH

Registered as Full
Submitted Joint Submission

Publication Dates

First published 04 Mar 2011
Last modified 10 Sep 2015

Chemical Safety Assessment

Performed for this substance

Registrants / Suppliers - ACTIVE

3M Belgium BVBA/SPRL Hermeslaan 7, 1831, Diegem, Belgium
Achema Jonaleukio km. Ruklos sen., LT5501, Jonavos r., Lithuania
Accent OOD 44, Lyuben Karava 207, 1000, Sofia Sofia, Bulgaria
Advachem sa Route de Wallonie Darpe d'Hautrage, 7334, Hautrage Hainaut, Belgium
Afton Chemical Ltd London Road, RG12 2JW, Bracknell Berkshire, United Kingdom
Agrlum Egypt SA Avenue Louise 326 box 36, 1050, Brussels, Belgium
Akzo Nobel Surface Chemistry AB Stenungs Allé 3 - , S-44485, Stenungsund -, Sweden
alder S.p.A. riva cadomosto 6, 34147, trieste, Italy

echa.europa.eu/de/information-on-chemicals/registered-substances

LIST.lu